



AGENT

M CREUX ERIC
8 RUE ALBERT SAMAIN
75017 PARIS

Portefeuille : 0075168244

 **01 43 80 07 84**
@ agence.creux@axa.fr

SAS ADDEXPERT

81 AVENUE DU BAC
94210 LA VARENNE ST HILAIRE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE

Vos références

Contrat
10438242004

Référence client
1353389004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS ADDEXPERT
81 AVENUE DU BAC
94210 LA VARENNE ST HILAIRE

a souscrit pour son compte, le contrat n°**10438242004** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de portage salarial garanties par ce contrat.

Le contrat s'applique à la responsabilité civile encourue par l'assuré du fait :

- Des biens qu'il exploite, des moyens humains et matériels qu'il met en œuvre,
- Des prestations réalisées.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant ci-après :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances



MONTANT DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) Dont :	10.000.000 € par année d'assurance
Dommages corporels	10.000.000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5.000.000 € par année d'assurance
Autres garanties	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	1.000.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	1.500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés	250.000 € par sinistre
Frais de reconstitution de documents/médias confiés	100.000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du **01/01/2021 au 31/12/2021** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Paris le 6 Janvier 2021

Pour la société :


Eric CREUX - Agent général
ORIAS : 09049930
8, rue Albert Samain - 75017 Paris
Tél. : 01 43 89 01 84 - Fax : 01 43 89 31 71
courriel : agence.creux@axa.fr

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances